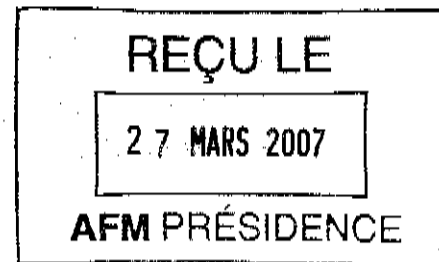


Comité de campagne de José Bové
120/122 BD de Ménilmontant
75020 Paris
www.josebove2007.org



Paris, Mercredi 20 mars 2007

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier, Veuillez trouver ci-joint un résumé du programme de José Bové concernant le handicap.

En vous souhaitant bonne réception,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

L'équipe de campagne de José Bové.

L'égalité entre tous les citoyens handicapés ou non, le refus de toutes discriminations seront au coeur de notre démarche. L'organisation et le fonctionnement de la société ne se contentent pas de rejeter les personnes handicapées ; ils créent par le marché, les mauvaises conditions de travail du handicap comme ils créent au niveau international par les guerres, famines, mines anti personnels du handicap.

Pour lutter contre cet état de fait, voici quelques unes des mesures que nous nous engageons à prendre :

- Nous mettrons en place un **Ministère des droits des personnes handicapées** doté de moyens répondant de l'égalité des droits et ayant pour mission de faire disparaître toutes les inégalités, les discriminations et la maltraitance. Une évaluation des politiques sera mise en place avec prise en compte de la double discrimination de la femme handicapée en lui accordant un accompagnement lors de sa grossesse.
- **La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées appliquée le 1er janvier 2006 sera conservée car elle comporte des points positifs.** Mais elle sera largement reprise et complétée pour concrétiser toutes les activités citoyennes, professionnelles et culturelles des personnes handicapées sans omettre l'une d'entre elles. Toute nouvelle loi votée comprendra un volet handicap comme en Suède.

- **Nous assurerons l'application de la loi de 1987 qui impose d'embaucher 6% de travailleurs handicapés autant dans le secteur public et privé et nous étendrons cette loi en appliquant les quotas, non sur la masse des effectifs indépendamment des catégories d'emplois mais par catégories d'emplois en imposant l'embauche des catégories qualifiées. Dans le calcul du taux de 6%, une personne handicapée comptera pour une personne.**
- **Nous assurerons le maintien dans l'emploi en assurant des interventions coordonnées du CHSCT, des médecins du travail et des élus de personnel. Le refus du maintien sera considéré comme une discrimination.**
- **Nous assurerons l'application stricte du code du travail et son respect sur le maintien dans l'emploi et le reclassement. Les pénalités seront augmentées. Des sanctions seront prises à l'encontre des entreprises et des administrations en cas de discriminations avérées. Le « testing » sera autorisé par la loi.**

Les objectifs des centres d'aide par le travail (CAT) seront l'insertion sociale et professionnelle. Un statut du travailleur en CAT sera créé comprenant des droits syndicaux. Le libre choix des familles sera assuré entre le milieu ordinaire et l'éducation spécialisée car nous créeront :

- **une procédure accélérée de mise en accessibilité des locaux et de formation des enseignants.**
- **Des plates formes de langue des signes, la distribution de documents en braille et en relief, l'intégration dans le cursus normal des enseignants des modules obligatoires sur l'adaptation des pratiques d'enseignement aux différents handicaps.**
- **6000 postes pérennes et qualifiés d'auxiliaire de vie en nombre et nous rendrons pérennes les postes actuels en assurant une formation.**
- **une augmentation significative des places en institut médico-pédagogique qui accueillent des enfants de 6 à 16 ans (IMP).**
- **Des structures pour les enfants autistes en nombre suffisant.**
- **Pour les adultes des places supplémentaires dans les instituts médico-éducatif (IME) et des places supplémentaires dans les IMPRO (instituts médico-professionnel).**

- **Nous augmenterons les ressources l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) au niveau du SMIG pour permettre un niveau de vie décent. Les logements et des HLM adaptés aux handicaps seront créés et nous anticiperons l'adaptation d'un logement à la venue d'une personne handicapée.**
- **Nous assurerons les Loisirs le sport la culture qui seront rendus accessibles. Nous intégrerons des handicapés dans des lieux de loisir, (cinéma, théâtre, salle de concert, musée) et nous assurerons la production des artistes handicapés dans les maisons de la culture afin de mettre en valeur le potentiel physique, créatif, artistique et intellectuel de chacun.**
- **L'enfant en intégration scolaire participera aux activités sportives culturelles avec ses camarades en dehors de la classe et l'ensemble des équipements sera accessible. Les équipements des piscines seront utilisés en toute sécurité et à des horaires décentes.**
- **La Maison du handicap aura les moyens suffisants et les délais seront très brefs 1 mois maximum pour étudier une demande.**
- **Nous réintégrerons la dépendance dans la sécurité sociale en séparant les personnes handicapées des personnes âgées en terme de besoins.**
- **Nous rembourserons tous les matériels vitaux comme par exemple les fauteuils, prothèses auditives ou les cannes blanches. Nous prendrons en charge le chien guide et tous les appareils qui permettent aux personnes qui perdent la vue, de lire et de retrouver leur autonomie, le droit à la compensation deviendra réel et sera fixé en fonction des besoins, l'aide à domicile sera de 24 heures sur 24 heures pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.**
- **Une politique publique de mise en accessibilité sera mise ne place pour rendre accessibles sans délais tous les lieux publics et privés soit : les transports, la cité, le métro, les bus, avions, écoles, universités, édifices publics et privés. Les rampes et des ascenseurs ainsi que des signalétiques statiques et dynamiques d'information, particulièrement développée pour les déficients sensoriels seront généralisés.**
- **Sur la citoyenneté nous rendrons les Bureaux de vote accessible, les bulletins en braille, la campagne sur ou sous titrée de tous les candidats, le langage des signes généralisée et la généralisation des appareils des**

appareils à synthèse vocale. La télévision accessible aux sourds et malentendants.

- **Nous prendrons des personnes handicapées sur les bulletins de liste à toutes les élections et assurerons qu'elles puissent parler en leur nom dans des conseils de citoyens**
- **Nous assurerons un programme dynamique de recherche portant sur la conception, l'évaluation des aides technologiques et la formation et l'évaluation des aides humaines ainsi que la recherche médicale portant sur les incapacités, la réadaptation, le diagnostic et la détection de pathologies handicapantes génératrices de handicap (autisme).**
- **En raison des spécificités qui le caractérisent et le différencient fondamentalement du handicap, le polyhandicap fera l'objet d'une prise en compte juridique originale et particulière. Celle-ci se traduira par un STATUT qui distinguera les différents âges de la vie.**
- **Posant le principe que le polyhandicapé s'il n'est pas un producteur intervient néanmoins dans l'activité économique de la collectivité puisqu'il est générateur d'emplois et qu'il est un consommateur, les moyens d'assurer ce rôle lui seront donnés au travers d'un salaire indexé, égal au moins au SMIC, qui lui garantira une retraite.**
- **Le statut sera aussi celui des « aidants » qui recevront une formation et percevront un salaire indexé égal au SMIC leur garantissant une retraite.**
- **Les familles auront le choix entre maintien à domicile assisté ou/et vie en institution. Chaque département sera doté des structures d'accueil adaptées en nombre correspondant aux besoins.**
- **Un plan quinquennal de rattrapage des déficits sera lancé dès la première année d'accès aux responsabilités.**
- **Nous mobiliserons les Etats dans le cadre d'une convention internationale pour interdire les mines anti personnelles et les bombes à sous munition qui sont la cause de handicaps de millions d'être humains dans le monde.**